

1 av du Campus Jean Durand – BP 51301 – 11493 Castelnaudary Cedex
04 68 94 53 00 – <https://germaine-tillion.mon-ent-occitanie.fr/>

Année Scolaire 2024-2025



Section Sportive

FOOTBALL



EXIGENCES ET PERSPECTIVES

Notre Section Sportive Football est ouverte à des élèves masculins sérieux et motivés, capables de mener de front, avec un égal succès :

- des études de qualité, sanctionnées par un diplôme scolaire (**attention : section uniquement accessible en filière générale et technologique**)
- une pratique intensive du football ayant pour objectif :
 - l'acquisition d'un bon bagage technique
 - l'accession à un niveau de compétition le plus élevé possible
 - la perspective d'une carrière dans le sport et son animation après l'obtention du bac
- la participation au championnat UNSS.

OFFRE PEDAGOGIQUE DU LYCEE

L'offre complète des formations est présentée sur le site du lycée via le lien suivant

<https://germaine-tillion.mon-ent-occitanie.fr/>

FONCTIONNEMENT DE LA SECTION SPORTIVE FOOTBALL

Cette section sportive fonctionne dans le cadre d'un partenariat éducatif et sportif avec le **CLUB OLYMPIQUE DE CASTELNAUDARY (04.68.23.29.42)**, qui dispense la formation footballistique par l'intermédiaire d'un éducateur en coordination avec l'équipe des professeurs d'éducation physique et sportive du lycée. L'appartenance à un club est libre et, en aucun cas, un critère de sélection.

Les installations sportives du lycée permettent de pratiquer dans de bonnes conditions et de planifier divers cycles de travail : technique et tactique sur grand terrain et physique en gymnase et salle de musculation.

Programme en lycée : 3 entraînements hebdomadaires du football dispensés après les cours à partir de 17h30, le lundi, mardi, jeudi (le vendredi permettant aux joueurs de préparer le match du week-end dans leurs clubs respectifs). Les équipes participent au championnat excellence UNSS et sont régulièrement qualifiées aux championnats de France.

SUIVI EDUCATIF DES ELEVES DE LA SECTION

L'élève de la section sportive est soumis aux règles communes qui régissent la scolarité et l'internat. En cas de manquement grave, il peut être sanctionné selon les dispositions prévues au règlement intérieur ; ces sanctions peuvent aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'élève après décision du Conseil de Discipline. Le suivi scolaire est permanent par des contacts réguliers entre les différents professeurs, les professeurs d'éducation physique et l'éducateur.

Un conseil de classe (en plus des conseils trimestriels) spécifique à la section sportive évalue, de façon régulière et permanente, la capacité de l'élève à harmoniser avec succès les exigences scolaires et sa formation sportive.

En cas d'insuffisance dans les résultats scolaires, ce conseil de classe peut interrompre, pour le temps qu'il jugerait nécessaire, la pratique du football. **Cette décision n'est pas contestable.** Elle donnera lieu à une acceptation préalable des élèves et des familles par la signature d'un règlement intérieur propre à la section football.

FRAIS DIVERS (tarifs 2020)

- Forfait demi-pensionnaire 5 jours : 550 € (sept/déc. : 207 € ; janv/mars : 168 € ; avril/juin : 175 €)
- Ticket repas pour les externes 4.10 € (payable d'avance)
- Forfait internat en pension complète du lundi 8h au vendredi 17h30 : 1372 € (sept/déc. : 516 € ; janv/mars : 420 € ; avril/juin : 436 €)

Les élèves de la section football peuvent être accueillis à l'internat du lundi soir au vendredi matin sous réserve d'acceptation de leur dossier par la commission internat.

La désignation d'un correspondant local sur Castelnau-dary ou environ proche (maximum 20min) est obligatoire quelque soit la qualité de l'élève.

FRAIS SPECIFIQUES

Les frais relatifs à cette section sportive sont :

- La participation aux frais de la **formation football** = **220 €** environ annuels pour tous les élèves.
- La cotisation à l'**U.N.S.S.** : **5 € (non remboursable)**.

RECRUTEMENT

L'étude des dossiers portera sur :

- Analyse des résultats scolaires du candidat
- Analyse du comportement social
- Analyse des capacités sportives

PROCEDURE DE SELECTION TECHNIQUE

La sélection passe par plusieurs phases :

- 1) Analyse des dossiers scolaires (Résultats – Comportement) : à partir du 22 avril 2024
- 2) Tests sportifs et entretiens : date(s) communiquée(s) ultérieurement par mail

1) Les dossiers de candidature sont à télécharger sur le site internet du lycée Germaine Tillion et doivent être reçus par le secrétariat de direction du lycée au plus tard le 19 avril 2024.

Seules sont retenues dans ce premier temps les candidatures d'élèves donnant, par leur comportement et la qualité de leur travail scolaire, la garantie d'une poursuite d'études sérieuses, compatibles avec la pratique intensive du football.

Les dossiers sans correspondant local ne seront pas étudiés.

Immédiatement après la tenue du conseil de classe du 3^{ème} trimestre, le dossier devra obligatoirement être complété par l'envoi :

- du **bulletin du 3^{ème} trimestre**
- de la décision officielle d'orientation de l'établissement d'origine

Les élèves venant de la section sportive football du collège Les Fontanilles ne sont pas dispensés de cette étape. Les dossiers reçus après la date butoir ne seront pas étudiés lors de la phase de sélection sur dossier.

2) Tests sportifs

Seuls les élèves dont le dossier scolaire a été retenu, sont convoqués, pour la sélection définitive sur tests sportifs effectués sous la direction de l'éducateur et des professeurs d'EPS. Il sera apprécié les qualités de footballeur du candidat à partir de situations techniques individuelles et collectives ainsi que d'un match aménagé ou réel.

Les élèves la section sportive football du collège Les Fontanilles sont dispensés de sélection sportive.

NB : Sont automatiquement rejetées les candidatures qui ne satisfont pas aux critères physiques ou qui font apparaître des dispenses d'E.P.S. ou des contre-indications sur le plan médical.

GESTION ADMINISTRATIVE DES CANDIDATURES

AVERTISSEMENT TRES IMPORTANT :

Pour les élèves du secteur, l'admission définitive ne pourra être faite qu'au terme de la procédure ordinaire d'affectation au lycée Germaine Tillion. Cette procédure doit être conduite dans l'établissement d'origine dans le cadre des opérations d'orientation.

Pour les élèves hors secteur, une dérogation au motif "parcours scolaire particulier" lors de la saisie des vœux devra être demandée. Celle-ci ne pourra être accordée que dans la stricte limite des places disponibles après affectation des élèves du secteur et des autres motifs prioritaires (handicap, priorité pour suivi médical à proximité, boursier, rapprochement de fratrie, proximité géographique).

Attention l'obtention de cette dérogation n'est pas de droit.

INSCRIPTION SCOLAIRE :

Dans les deux cas, si l'affectation au lycée est prononcée par le DSDEN de l'Aude, les élèves/responsables légaux devront alors s'acquiescer des formalités d'inscription dont les détails seront publiés sur le site du lycée. A défaut de le faire dans les délais impartis, la place dans la section sportive pourra être réattribuée.

Merci pour l'intérêt que vous portez à notre section sportive football.